



L'AFFAIRE MUNYEMANA D'HIER A AUJOURD'HUI

(Bordeaux, le 21 janvier 2009)

Depuis le mois d'octobre 2009 l'actualité médiatique s'est à nouveau portée sur le cas du docteur Munyemana installé depuis 1994 dans la région de Bordeaux. Afin de remettre en mémoire les détails de cette affaire et comprendre les enjeux qui sont en cause, nous avons rédigé cette synthèse.

La loi rwandaise d'août 1996 sur l'organisation et la poursuite de crimes de génocide ou crimes contre l'humanité a créé quatre catégories de criminels:

- * les planificateurs, les organisateurs et les leaders du génocide, ceux qui ont agi en position d'autorité, les meurtriers de grand renom ainsi que ceux qui sont coupables de tortures sexuelles ou de viols;

- * les auteurs, co-auteurs ou complices d'homicides volontaire ou d'atteintes contre des personnes ayant entraîné la mort et de ceux qui avaient l'intention de tuer et ont infligé des blessures ou ont commis d'autres violences graves qui n'ont pas entraîné la mort;

- * ceux qui ont commis des atteintes graves sans intention de causer la mort des victimes;

- * ceux qui ont commis des infractions contre les biens.

Les tribunaux gacaca, sont une « réinvention » d'une justice traditionnelle qui jugeait les litiges de voisinage. Leur existence devrait prendre fin en février 2010.

Sosthène Munyemana a été condamné le 5 novembre 2008 par le gacaca de Tumba à la prison à perpétuité en tant que membre de la 1^{ère} catégorie.

LE CONTENU DU DOSSIER EN BREF

Les accusations contre Sosthène Munyemana reposent sur un grand nombre de témoignages recueillis par différentes sources.

Au départ, on a eu l'accusation venant du milieu médical concernant son comportement à Butare . D'abord le témoignage publié en Belgique par *De Morgen*. Mais également par une ONG britannique *Physicians for Human Rights* qui a recueilli des témoignages similaires. Mais c'est en ce qui concerne son comportement dans son secteur de Tumba que les témoignages sont les plus accablants. Il est accusé d'avoir été un des responsables locaux durant cette période du génocide. On rapporte ensuite qu'il a tenu des paroles dans une réunion le 21 avril incitant à des représailles antitutsi. Il est aussi accusé d'avoir détenu la clef du local où l'on retenait les Tutsis avant de les exécuter. *African Rights* a interrogé une quarantaine de témoins qui le mettent en cause et a publié une douzaine de témoignages les plus significatifs dans le rapport précité. En outre, il existe un dossier rédigé par la gendarmerie locale qui contient d'autres accusations. Enfin, en août 1995, Gilles Durou (du Collectif girondin pour le Rwanda) avait lui-même au cours d'un séjour au Rwanda, recueilli six témoignages supplémentaires. On peut ajouter que plusieurs ouvrages dont le classique « Aucun témoin ne doit survivre » (FIDH & HRW, 1999) mentionnent le rôle de Munyemana durant le génocide..

Pour se défendre, Munyemana invoque des « règlements de comptes »... Mais quels sont-ils ? En 1996, il disait que c'était parce qu'on voulait lui prendre sa maison. Aujourd'hui, apparemment, il n'ose plus ressortir cet argument éculé très en vogue juste après le génocide mais qui ne tient plus debout : aujourd'hui, le Rwanda est un pays méconnaissable tant l'effort de reconstruction a été important.

Il affirmait aussi avoir sauvé des Tutsis à Tumba. Mais, on attend toujours que ces personnes témoignent publiquement de tels faits... Et quand bien même, ce serait le cas, cela ne prouve rien car on sait que certains génocidaires avérés ont effectivement sauvé des Tutsis soit par intérêt, soit à cause des liens de proximité qu'ils pouvaient avoir avec eux.

CHRONOLOGIE AFFAIRE MUNYEMANA

8 août 1994 : le quotidien belge De Morgen publie un premier témoignage d'un collègue du Dr Munyemana faisant état de sa participation au génocide dans la zone de Butare.

6 septembre 1994 : Sosthène Munyemana arrive à Bordeaux où sa femme est déjà installée. Au bout de quelques semaines, il obtient une carte de séjour en tant qu'étudiant.

Octobre 1994 : Sosthène Munyemana intervient dans une réunion publique organisée par le Collectif girondin pour le Rwanda en se présentant comme un « démocrate rwandais » partisan d'une troisième voie qui ne serait, ni celle du régime de l'ancien président, ni celle du FPR.

Juillet 1995 : Sosthène Munyemana est démis des fonctions qu'il occupait dans un laboratoire du CNRS

18 octobre 1995 : une plainte est déposée au TGI de Bordeaux par quatre rescapés ou proches des victimes du génocide à l'encontre de Sosthène Munyemana pour « tortures, traitements inhumains et dégradants »

Décembre 1995 : un comité de soutien à Munyemana est créé à Bordeaux présidé par le Dr Gilguy qui l'a connu au Rwanda.

Janvier 1996 : à la suite de l'introduction dans le code pénal français du crime de génocide, la plainte contre Munyemana est requalifiée.

Février 1996 : Publication par *African Rights* d'un dossier fondé sur des témoignages recueillis sur place intitulé « Sosthène Munyemana, le boucher de Tumba ».

5 juillet 1996 : Le Dr Gilguy défend Munyemana en le présentant comme une victime d'« associations de délateurs ».

6 juillet 1996 : Le Collectif girondin pour le Rwanda manifeste devant l'hôpital de Tonneins où travaille Munyemana ; le Dr Gilguy réagit en disant que le dossier d'African Rights a été rédigé « par les gens de Bordeaux » et ce collectif en liaison avec d'autres « fait la chasse à tout ce qui est hutu »

2 octobre 1996 : Dépôt d'une plainte en diffamation par Gilles Durou porte-parole du collectif contre le Dr Gilguy.

23 mai 1997 : Premier jugement de non-lieu pour le Dr Gilguy

8 juillet 1997 : Infirmité en appel de ce premier jugement

1997 : Dépôt d'une plainte pour dénonciation calomnieuse par Sosthène Munyemana.

1999 : Dépôt d'une plainte par Sosthène Munyemana pour faux et usage de faux concernant un document non reconnu officiellement par le HCR qui le met en cause ainsi que le Dr Rwamucyo.

2001 : Transfert du dossier Munyemana à Paris.

2006 : Emission d'un avis de recherche par Interpol (« red notice ») à la demande du gouvernement rwandais.

Janvier 2008 : En France, rejet définitif de la demande d'asile politique qu'il avait présentée depuis 1996

Novembre 2008 Condamnation de Sosthène Munyemana pour sa participation au génocide par le tribunal gacaca de Tumba.

Octobre 2009 : Evocation à nouveau du cas de Munyemana dans la presse suite à une nouvelle mise en cause du Docteur Rwamucyo, qui est médecin - à l'hôpital de Maubeuge - également fiché à Interpol.

QUELQUES EXTRAITS DE TÉMOIGNAGES METTANT EN CAUSE SOSTHÈNE MUNYEMANA

<http://cec.rwanda.free.fr/documents/SostheneMunyemanaARmars1996.pdf>

« Jeudi, le 21 avril, le génocide des Tutsi a vu le jour à Butare. Je me suis caché toute la journée. Mais comme je connaissais Sosthène même à travers sa voix, le l'entendais dire qu'il fallait éliminer tous les Tutsi. »

« Sosthène a dit qu'il venait d'abriter chez lui quinze Hutu de Kigembe, seuls rescapés des massacres des Inyenzi contre les Hutu. Il a clôturé sa parole en disant : ' Détrompez-vous alors sur l'identité de l'ennemi. Il est au milieu de nous.(...) »

« Un ou deux jours après, débuté le massacre des Tutsi à Tumba. Sosthène marchait devant les gardes présidentiels et il leur montrait les familles des Tutsi déjà éliminées. A ce moment, il avait une longue lance mais par la suite, il avait un fusil et distribuait même des grenades aux miliciens. Il détenait la clé du bureau de secteur et c'est lui qui l'ouvrait pour y jeter les Tutsi capturés pour les éliminer la nuit. »

« Pendant, cette attaque, j'ai vu avec mes propres yeux, des hommes comme le docteur gynécologue Sosthène Munyemana diriger cette attaque qui avait, dans ses mains, une barre de fer allongée en forme d'un tuyau long. Ils étaient très nombreux et ils ont procédé aux attaques des Tutsi.

L'INACTION DE LA JUSTICE FRANÇAISE

Le cas de Sosthène Munyemana n'est pas isolé. Une quinzaine de plaintes ont été déposées devant des tribunaux français depuis 1994. Mais aucune n'a pour le moment abouti. Pourtant depuis 2001, les dossiers rwandais ont été centralisés sur Paris. La justice française apparaît paralysée dès lors qu'il s'agit de traiter ces dossiers. Récemment en décembre, après le rétablissement des relations diplomatiques, Kouchner et Alliot-Marie ont annoncé la création d'un « pôle génocide et crimes contre l'humanité ». Mais s'agit-il d'une contrepartie formelle dans les négociations entre les Etats français et rwandais ou bien d'entendre les plaintes des victimes auxquelles on a fait la sourde oreille depuis des années ? On peut comparer avec la situation dans d'autres pays : en particulier en Belgique, où quatre procès ont déjà eu lieu. La France apparaît encore de nos jours comme une terre d'exil pour les génocidaires rwandais. Cela a été le cas depuis 1994. quelles qu'aient pu être les gouvernements de gauche et de droite, et les relations diplomatiques entre les deux pays. Autrement dit, c'est en mobilisant l'opinion publique contre cette situation symptomatique d'une forme de racisme particulièrement pervers – symbolisé par la formule mitterrandienne qui proclame qu'en Afrique, un génocide reste « sans importance » - que l'on peut espérer voir rendre justice aux victimes.

Certes, le docteur Munyemana a droit à la présomption d'innocence. Mais jusqu'à quand peut durer cette farce monstrueuse ? Cela fait déjà quinze ans. Comment accepter qu'un individu qui est chargé de sauver des vies dans un hôpital puisse être aussi la même personne qui a pu en envoyer par dizaines à la mort ? Est-ce que l'on accepterait cela si les victimes en cause n'étaient pas des Africains, pour ne pas dire des nègres d'un pays lointain voués à s'entretuer depuis la nuit des temps... De surcroît, si les victimes ont le tort de vouloir rappeler l'engagement indéniable de la France officielle aux côtés des forces qui ont préparé et mis en œuvre le génocide, il ne leur sera pas épargné les attaques médiatiques des Péans et consorts partis en croisade contre l'anti-France cachée sous les traits de Tutsis menteurs par nature et par culture (l' « ubwenge ») ayant trouvé des alliés dans le monde entier y compris en France...

P.S : La nouvelle de l' « arrestation » de Sosthène Munyemana qui nous est parvenue alors que nous achevions de rédiger ce dossier ne remet pas du tout en cause ce qui précède. La justice française semble se réveiller. Mais au vu de la gravité des accusations qui pèsent contre lui, on peut s'étonner du fait qu'elle se contente de mettre ce dernier en situation de témoin assisté sous contrôle judiciaire. D'autres Rwandais accusés de génocide ont déjà été arrêtés en France pour être ensuite relâchés et la justice ne s'est toujours pas prononcée sur ces affaires...

Pour nous contacter :

**CAURI,
191, cours de la Somme
33800 Bordeaux**

mail : cauri33@yahoo.fr



Les buts de notre association :

- sensibiliser l'opinion sur les rapports entre la France et l'Afrique afin - que la politique africaine de la France soit soumise au débat public ;
- promouvoir des relations internationales dans une perspective d'égalité, de réciprocité et de refus de tout paternalisme ;
- agir contre les risques de banalisation des actes et des discours génocidaires.